



Procuration 2025

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_  
membre ou membre délégué(e) de la Chambre de commerce et d'industrie de  
Sherbrooke, nomme par la présente

\_\_\_\_\_ procureur et fondé de pouvoir uniquement pour les fins de l'Assemblée générale annuelle de la Chambre de commerce et d'industrie de Sherbrooke du 10 septembre 2025 et l'autorise à agir en mon nom durant la dite assemblée notamment en complétant mon bulletin de vote lors de l'élection des membres du conseil d'administration.

DONNÉE À \_\_\_\_\_ CE \_\_\_\_\_ 2025  
(Ville) (Date)

Et j'ai signé :

X \_\_\_\_\_

***Selon les règlements généraux  
2.3 Procuration***

Un membre en règle peut confier à un autre membre en règle une procuration pour participer au vote lors d'une assemblée générale. Pour ce faire, il doit compléter un formulaire, disponible sur le site Internet de la Chambre, et le transmettre dûment signé à la Chambre cinq jours ouvrables (3 septembre, 12h au plus tard) avant la tenue de l'assemblée générale de manière à permettre la vérification des procurations par le personnel de la Chambre.